

**MAIRIE DE LES MAZURES**

Rue Martin Marthe
08500 LES MAZURES

☎ : 03.24.40.10.94

Fax : 03.24.40.41.88

Email : Mairie.Les.Mazures@wanadoo.fr

PROCES - VERBAL

REUNION DU CONSEIL**MUNICIPAL**

Jeudi 05 Mars 2020

L'an deux mille vingt, le 05 Mars à dix-huit heures trente, s'est réuni salle de la Mairie, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal dûment convoqué par courrier individuel en date du 28 Février 2020 sous la présidence de Madame BONILLO-DERAM Elisabeth.

PRESENTS (09) : Mms BONILLO-DERAM Elisabeth, DA SILVA MANQUILLET Loëtitia, MM. BITAM Ali, ROGISSART Hervé, PERIGNON Claude, DIDIER Benoît, FRANCOIS Martial, NOIZET Alexandre et BRIOUX Thierry.

EXCUSES AVEC PROCURATION (4) : MM BONILLO Jean-Pierre, GONCALVEZ Philippe, PAPIILLIER Bernard et Mme HUMIECKI Anne, ayant donné respectivement procuration à M. PERIGNON Claude, ROGISSART Hervé, Mme DA SILVA MANQUILLET Loëtitia et BITAM Ali.

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 09

Absents excusés ayant donné procuration : 04

Nombre de votants : 13

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur PERIGNON Claude est nommé secrétaire de séance à l'unanimité. Entendu lecture du procès-verbal de la réunion du 16 Janvier 2020, ce dernier est adopté à l'unanimité des membres présents, sans rature, ni adjonction.

N°08-2020 : VENTE DE TERRAINS (suite) :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de vendre à M. et Mme HEURION James domiciliés 08150 LONNY, les parcelles communales suivantes :

- section B n°115 lieudit « Le Chemin de Revin » pour une contenance de 7 a 48 ca (provenant de la parcelle B n°111 conformément au procès-verbal établi par la SCP MARTIN et FIORE de HIRSON (Aisne). Le prix de la vente est fixé à 11.220,00 €,

- section B n°112 lieudit « Le Chemin de Revin » pour une contenance de 29 ca (provenant de la parcelle cadastrée section B n°110 conformément au procès-verbal établi par la SCP MARTIN et FIORE de HIRSON (Aisne). Le prix de la vente est fixé à 435,00 €,

- section C n°2114 lieudit « Le Chemin de Revin » pour une contenance de 70 ca, issue du domaine privé de la commune et cadastrée suite à l'intervention du géomètre SCP MARTIN et FIORE de HIRSON (Aisne). Le prix de la vente est fixé à 1.050,00 €.

Les frais d'enregistrement seront à la charge des acquéreurs et Madame le Maire est autorisée à signer les différentes pièces à intervenir.

Les délibérations n°2019572 et 201969 (1^{ère} partie) sont annulées.

N°09-2020 : COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 (Commune et Assainissement) :

Au préalable, les membres de la commission des finances se sont réunis le Lundi 24 Février 2020 et ont été destinataires des documents comptables 2019. Madame BONILLO DERAM Elisabeth, Maire, commente à l'assemblée **la situation de la Commune** d'après le tableau des résultats budgétaires de l'exercice ci-dessous :

| Investissement | | | |
|-----------------------------------------------------------------------|-----------------------|------------------------------------------------|-----------------------|
| 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 2018 : | 747 280,16 € | 021 : Virement de la section de fonctionnement | 0 € |
| 10 : Dotations, fonds de réserves : | 2 811,00 € | 10 : Dotations, fonds divers Et réserves : | 196 238,48 € |
| 16 : Emprunts Capital : | 215 307,81 € | 13 : Subventions d'investissement : | 104 493,58 € |
| 040 : Opérations patrimoniales : | 7 308,08 € | 1068 : Excédents fonct. Capitalisés : | 867 280,16 € |
| 041 : Opérations patrimoniales : | 1 096,62 € | 040 : Immo. Corporelles : | 15 723,80 € |
| 20 : Immobilisations Incorporelles : | 22 431,47 € | 041 : Immo. Incorporelles : | 1 096,62 € |
| 21 : Immobilisations corporelles : | 82 318,29 € | | |
| 23 : Immobilisations en Cours : | 894 149,37 € | | |
| Total : | 1 972 702,80 € | Total : | 1 186 832,64 € |
| Fonctionnement | | | |
| 011 : Charges à caractère Général : | 524 391,97 € | 013 : Atténuations de charges : | 55 175,56 € |
| 012 : Charge de Personnel : | 657 773,79 € | 70 : Produits des services : | 133 974,82 € |
| 014 : Atténuation de produits : | 25 119,00 € | 73 : Impôts et taxes : | 1 632 928,00 € |
| 65 : Autres charges de gestion Courante : | 364 610,90 € | 74 : Dotations, Participations : | 87 207,87 € |
| 66 : Charges Financières : | 31 030,60 € | 75 : Autres produits de gestion Courante : | 60 028,41 € |
| 67 : Charges Exceptionnelles : | 1 435,70 € | 76 : Produits financiers : | 0 € |
| 042 : Opération d'ordre de transfert Entre sections : | 15 723,80 € | 77 : Produits exceptionnels : | 32 934,95 € |
| | | 042 : Opération patrimoniales : | 7 308,08 € |
| Total | 1 620 085,76 € | Total : | 2 009 557,69 € |

Investissement :

Le montant des dépenses d'investissement, c'est-à-dire les véritables sorties d'argent pour la Commune s'élève à **1 225 422,64 €**. Ces opérations sont détaillées dans les chapitres 10, 16, 20, 21 et 23.

A l'article 10226, les **2 811,00 €** correspondent au remboursement d'une taxe d'aménagement perçue à tort.

Au chapitre 16 sont imputés les remboursements des emprunts pour un montant total de **215 307,81 €**.

Au chapitre 040, les **7 308,08 €** concernent la différence de valeurs pour les sorties d'actif.

Au chapitre 41, les 1 096,62 € concernent la régularisation des écritures comptables.

Au chapitre 20 figurent les immobilisations incorporelles, essentiellement des frais concernant les travaux de révision du Plan Local d'Urbanisme, les brevets et droits informatiques et les annonces légales pour enquête publique pour un montant total de 22 431,47 €.

Au chapitre 21, les immobilisations corporelles s'élèvent à 82 318,29 €. Elles se sont réparties de la manière suivante : frais de notaires et frais de bornage des échanges, acquisitions parcelles forestières et travaux forestiers, mobilier urbain et signalétique, dissimulation réseaux Grande Terre et Abbaye, viabilisation parcelles à bâtir, sécurité nouveaux bâtiments communaux, outillage et petit équipement mis à la disposition du service technique pour l'entretien de la Commune, mise aux normes des illuminations de Noël, mobilier pour la bibliothèque et la mairie, divers équipements pour les salles communales et école.

Au chapitre 23, les immobilisations en cours s'élèvent à 894 149,37 €. Une part importante a été consacrée aux travaux pour l'aménagement de la maison des services, la salle d'arts martiaux, le chauffage de la salle polyvalente, le bureau du Maire, la buvette du Bouldrome, le solde de la bibliothèque, l'aménagement du quartier de Hayettes et autres.

A l'article 001 est reporté le déficit 2018 pour 747 280,16 €.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 1 186 832,64 €.

Au chapitre 10 pour un total de 1 065 518,64 € figurent notamment les dotations et fonds versés soit au titre de la TVA récupérée sur les investissements pour un montant de 193 889,00 €, de la taxe d'aménagement pour un montant total de 4 349,48 €, mais également l'affectation en réserves de l'excédent de fonctionnement pour 867 280,16 €.

Au chapitre 13, 104 493,58 € sont imputées les subventions d'investissement versées par l'Etat et la Région.

Au chapitre 040, figurent les amortissements pour un montant de 5 915,72 € ainsi la différence de valeurs pour les sorties d'actif pour 9 808,08 €.

Au chapitre 041 se trouvent la régularisation des écritures comptables pour 1 096,62 €.

Fonctionnement :

La section de Fonctionnement comprend toutes les opérations à caractère général de l'exercice 2019. **Le montant total en dépenses s'élève à 1 620 084,96 €.**

Au chapitre 011 d'un montant 524 391,97 € sont imputées toutes les charges à caractère général.

Au chapitre 012 figurent toutes les dépenses de personnel chargées, c'est-à-dire le montant des salaires versés et toutes les cotisations y afférentes pour un montant global de 657 773,79 €.

Au chapitre 042, on trouve la somme de 15 723,80 € qui neutralise la somme figurant au chapitre 040 en recette à la section d'investissement (amortissements des études et documents d'urbanisme ainsi que les sorties d'actif).

Au chapitre 014, les 25 119 € correspondent au prélèvement IRFP.

Au chapitre 65 d'un montant total de 364 610,90 € sont imputées les indemnités des Elus, ainsi que les cotisations sociales et de retraite et les contributions diverses (5 421,00 €), ainsi que les subventions versées aux associations et budgets annexes (325 009,13 €).

Au chapitre 66, figurent les intérêts d'emprunts pour un montant total de 31 030,60 €.

Au chapitre 67, les intérêts charges exceptionnelles pour un montant total de 1 435,70 € (récompenses maisons fleuries et illuminations de Noël).

Les recettes de fonctionnement se sont élevées quant à elles à 1 978 297,69 €.

Au chapitre 013 sont imputées des sommes pour un montant total de 55 175,56 € qui viennent en atténuation de charges et qui concernent le remboursement des indemnités de maladie versées au personnel (CPAM et assurance statutaire).

Au chapitre 70 pour 133 974,82 € figurent tous les produits relatifs aux coupes de bois, concessions cimetière, les prestations de services et redevances ainsi que les diverses activités.

Au chapitre 73 d'un montant de 1 632 928,00 € les impôts perçus par la Commune, les attributions de compensation, les sommes versées par le fonds national de garantie individuel pour remplacer la Taxe Professionnelle et diverses taxes (pylônes électriques).

Au chapitre 74 d'un montant total de **87 207,87 €** figurent le FCTVA pour les dépenses de fonctionnement sur l'entretien des bâtiments publics communaux et de la voirie, les participations de l'Etat pour nos contrats aidés ainsi que nos différents partenaires.

Au chapitre 75, autres produits de gestion courante pour **60 028,41 €** figurent notamment les revenus liés à la location des logements communaux, gîte et des salles.

Enfin au chapitre 77 pour **32 934,95 €** sont repris les produits exceptionnels qui concernent essentiellement les remboursements de trop payés, des sinistres, et les produits des cessions d'immobilisations.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 (recettes – dépenses) s'élève donc à 389 471,93 €.

Avec le report de 2018, le résultat s'élève à 785 698,99 €.

Avec le report de 2018 de 747 280,16 €, le besoin de financement de la section d'investissement 2019 s'élève à 785 870,16 € (avec 26 000 € de crédits reportés et 34 436,00 € de recettes à réaliser).

Le résultat de clôture au 31 Décembre 2019 est donc de 8 264,83 €.

Mis au vote par M. PERIGNON Claude, Maire-Adjoint et doyen de l'assemblée (Madame le Maire s'étant au préalable retirée de l'assemblée), le Compte Administratif 2019 de la Commune est adopté à l'unanimité.

Au préalable, les membres de la commission des finances se sont réunis le Lundi 24 Février 2020 et ont été destinataires des documents comptables 2019. Madame BONILLO DERAM Elisabeth, Maire, commente à l'assemblée **la situation du service de l'Assainissement** d'après le tableau des résultats budgétaires de l'exercice ci-dessous :

| | | | | |
|-----------------------------------------------------------|---------------------|-----------------------------------------------------------------------|---------------------|-------------|
| Investissement | | 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 2018 : | | 2 494,58 € |
| 16 : Emprunts Capital : | 32 341,73 € | 021 : Virement de la section de fonctionnement | 0 € | |
| 040 : Opérations patrimoniales : | 26 623,00 € | 10 : Dotations, fonds divers Et réserves : | 38 736,00 € | |
| 21 : Immobilisations corporelles : | / | 040 : Opération transfert entre sections : | 66 654,00 € | |
| 23 : Immobilisations en Cours : | 32 093,60 € | Total : | 107 884,58 € | |
| Total : | 91 058,33 € | Total : | 107 884,58 € | |
| Fonctionnement | | 002 : Excédents reportés 2018 : | | 11 410,81 € |
| 011 : Charges à caractère Général : | 34 713,41 € | 70 : Prestations de services : | 25 745,56 € | |
| 012 : Charge de Personnel : | / | 74 : Subventions d'Exploitation : | 46 000,00 € | |
| 66 : Charges Financières : | 11 829,94 € | 75 : Autres produits de gestion Courante : | 5 315,00 € | |
| 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections : | 66 654,00 € | 042 : Opérations d'ordres de transfert entre sections : | 26 623,00 € | |
| Total | 119 572,78 € | Total : | 115 094,37 € | |

Investissement :

Le montant des dépenses d'investissement, c'est-à-dire les véritables sorties d'argent pour la Commune s'élève à **64 435,33 €**. Ces opérations sont détaillées dans les chapitres 16 et 23.

Au chapitre 16 sont imputés les remboursements des emprunts pour un montant total de **32 341,73 €**.

Au chapitre 040, les **26 623,00 €** concernent les amortissements des subventions perçues.

Au chapitre 23, les immobilisations corporelles s'élèvent à **32 093,60 €**. Elles se sont réparties de la manière suivante : travaux quartier des Hayettes, Rue Charles de Gaulle, Impasse des Sapins et viabilisation parcelle.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 115 094,37 €.

Au chapitre 10, figure la somme de **38 736,00 €** correspondant au remboursement de la TVA sur travaux.

Au chapitre 040, figurent les amortissements pour un montant de **66 654,00 €**.

A l'article 001 est reporté l'excédent 2018 pour **2 494,58 €**.

Fonctionnement :

La section de Fonctionnement comprend toutes les opérations à caractère général de l'exercice 2019. **Le montant total en dépenses s'élève à 91 058,33 €.**

Au chapitre 011 d'un montant **34 713,41 €** sont imputées toutes les charges à caractère général.

Au chapitre 66, figurent les intérêts d'emprunts pour un montant total de **11 829,94 €**.

Au chapitre 042, on trouve la somme de **66 654,00 €** qui neutralise la somme figurant au chapitre 040 en recette à la section d'investissement (amortissements des immobilisations).

Les recettes de fonctionnement se sont élevées quant à elles à 103 683,56 €.

Au chapitre 70 pour **25 745,56 €** figure tout le produit de la redevance d'assainissement.

Au chapitre 74 d'un montant total de **46 000 €** figure la subvention d'exploitation du budget général de la Commune.

Au chapitre 75, autres produits de gestion courante pour **5 315,00 €** figurent notamment le remboursement de la TVA ainsi que la prime de l'Agence de Bassin Rhin Meuse.

Au chapitre 042, on trouve la somme de **26 623 €** qui neutralise la somme figurant au chapitre 040 en dépenses à la section d'investissement (amortissements des subventions perçues).

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 (recettes – dépenses) s'élève donc à -15 889,22 €.

Avec le report de 2018 le résultat s'élève à -4 478,41 €.

L'excédent de la section d'investissement 2019 s'élève à 16 826,25 €.

Le résultat de clôture au 31 Décembre 2019 est donc de 12 347,84 €.

Mis au vote par M. PERIGNON Claude, Maire-Adjoint et doyen de l'assemblée (Madame le Maire s'étant au préalable retirée de l'assemblée), le Compte Administratif 2019 du service Assainissement est adopté à l'unanimité.

N°10-2020 : COMPTES DE GESTION 2019 DU TRESORIER (Commune et Assainissement) :

Les Comptes de Gestion 2019 de la Commune et du service de l'assainissement établis par le Trésorier de ROCROI, également examinés lors de la Commission des Finances du Lundi 24 Février 2020, sont en parfaite conformité avec les comptes administratifs 2019 respectifs présentés précédemment.

Mis au vote par Madame le Maire, ces derniers sont adoptés à l'unanimité.

N°11-2020 : AFFECTATIONS RESULTATS 2019 :

*** Commune :** Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2019, Constatant le Compte Administratif 2019 faisant apparaître :

| | |
|------------------------------------------------|--------------|
| - Un besoin de financement d'investissement de | 785 870,16 € |
| - Solde des restes à réaliser de | 26 000,00 € |
| - Solde recettes à réaliser de | 34 436,00 € |
| - Un excédent de fonctionnement de | 785 698,99 € |

| | |
|----------------------------------------------------|--------------|
| Excédent de Fonctionnement reporté au 31.12.2018 : | 396 227,06 € |
| Excédent de Fonctionnement de l'exercice 2019 : | 389 471,93 € |
| Excédent de Fonctionnement cumulé : | 785 698,99 € |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'affectation des résultats suivante :

| | |
|-------------------------------------------------------------|--------------|
| Compte 001 : besoin de financement d'investissement reporté | 785 698,99 € |
| Compte 1068 : Excédent de Fonctionnement capitalisé | 777 434,16 € |
| Compte 002 : Excédent de Fonctionnement reporté | 8 264,83 € |

*** Assainissement :** Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2019,
Constatant le Compte Administratif 2019 faisant apparaître :

| | |
|------------------------------------|---------------|
| - Un excédent d'investissement de | 14 331,67 € |
| - Solde des restes à réaliser de | / |
| - Un excédent de fonctionnement de | - 15 889,22 € |

| | |
|----------------------------------------------------|---------------|
| Excédent de Fonctionnement reporté au 31.12.2018 : | 11 410,81 € |
| Déficit de Fonctionnement de l'exercice 2019 : | - 15 889,22 € |
| Déficit de Fonctionnement cumulé : | - 4 478,41 € |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'affectation des résultats suivants :

| | |
|-----------------------------------------------------|---------------|
| Compte 001 : Excédent d'investissement reporté | 16 826,25 € |
| Compte 1068 : Excédent de Fonctionnement capitalisé | / |
| Compte 002 : Excédent de Fonctionnement reporté | - 4 478,25 €. |

N° 12-2020 : PROGRAMME DE TRAVAUX FORET 2020 (ONF) :

La Commission des Bois, réunie ce jour Jeudi 05 Mars a examiné le programme d'actions 2020 de l'Office National des Forêts, en présence de Monsieur HENRIET Aurélien, chargé de notre forêt communale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les travaux pour 4 587,79 € HT en Fonctionnement et 10 178,98 € HT en investissement. Madame le Maire est autorisée à signer les devis correspondants.

N°13-2020 : FISCALITE LOCALE 2020 :

La Commission des Finances, réunie le lundi 24 Février dernier, propose à l'assemblée de maintenir les mêmes taux qu'en 2019, 2018, 2017 (et 2015) pour l'année 2020, exceptée pour la taxe d'habitation des résidences principales qui a fait l'objet d'une suppression du Gouvernement (et compensée pour les communes à l'euro par l'Etat).

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote les taux 2020 comme suit :

| | |
|--------------------|----------|
| Foncier bâti : | 16,96 % |
| Foncier non bâti : | 28,27 %. |

N°14-2020 : BUDGETS PRIMITIFS 2020 (Commune et Assainissement) :

Madame Elisabeth BONILLO DERAM, Maire, suite à la Commission des Finances du Lundi 26 Février dernier, propose à l'assemblée les Budgets Primitifs 2020.

Commune : Pour la section de fonctionnement, le réalisé 2019 a été adapté pour cet exercice en fonction des éléments connus à ce jour, à savoir un total de 1 909 000 €. Concernant la section d'investissement, celle-ci s'équilibre en dépenses et recettes à 1 302 000 €, avec une programmation de travaux 2020 de 303 629,84 €.

Mis au vote, le Budget Primitif 2020, équilibré en dépenses et recettes à 1 909 000 € en section de fonctionnement et à 1 312 000 € en section d'investissement, est voté à l'unanimité.

Service Assainissement : Pour la section de fonctionnement, le réalisé 2019 a été adapté pour cet exercice en fonction des éléments connus à ce jour, à savoir un total de 140 000 €. Concernant la section d'investissement, celle-ci s'équilibre en dépenses et recettes à 90 000 €, avec une programmation de travaux 2020 de 30 827 €.

Mis au vote, le Budget Primitif 2020, équilibré en dépenses et recettes à 140 000 € en section de fonctionnement et à 90 000 € en section d'investissement, est voté à l'unanimité.

N°15-2020 : CONTRAT LOCATION TRACTEUR :

Le tracteur actuel de la Commune (acquis en Janvier 2006) nécessite de grosses réparations onéreuses, et suite à l'étude réalisée par M. BITAM Ali, Adjoint au Maire, plusieurs possibilités s'offrent à la Commune pour remplacer ce matériel. Après concertations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir la location sur 3 ans, entretien compris pour un montant de 655 € HT mensuels auprès du Matériel Agricole de CLIRON. Madame le Maire est autorisée à signer les différentes pièces à intervenir.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de vendre le tracteur actuel au Matériel Agricole de CLIRON pour la somme de 6.000 €. Madame le Maire est également autorisée à signer les documents à intervenir.

N°16-2020 : FESTIVAL CONTREBANDE 2020 (participation financière et mise à disposition) :

La 25^{ème} édition du Festival Art et Rue Contrebande se déroulera du 16 au 31 Mai 2020, avec une ouverture dans notre Commune le Samedi 16 Mai 2020. L'Association Revinoise d'Education et de Loisirs, organisatrice de cette manifestation, sollicite les élus pour une subvention de fonctionnement ainsi que la mise à disposition gratuite du gîte communal pour 5 nuits (du 16 au 20.05.2020). Le budget prévisionnel de cette manifestation n'est pas connu à ce jour et devrait parvenir en Mairie prochainement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention de 5 000 € à l'AREL pour l'organisation de cette manifestation et de mettre à disposition le gîte communal pour 5 nuits.

Les crédits seront prévus au budget primitif 2020.

N°17-2020 : PLAN DE COMMUNICATION 2020 :

Afin d'assurer la publicité des événements organisés par la Commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de signer un plan de communication auprès de la société Globalestmédias de CHARLEVILLE-MEZIERES.

Le coût annuel de cette prestation est de 4.500 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce contrat et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

N°18-2020 : CONTRAT DE PRESTATION STATION D'EPURATION (Avenant) :

Suite au bilan annuel de notre station d'épuration, il convient conformément avec la législation réglementaire d'accroître l'auto-surveillance de notre système d'assainissement par des analyses supplémentaires. Le prestataire actuel, SOGEA propose à la Commune un avenant du 900 € HT annuel pour réaliser l'ensemble de cette assistance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier la prestation à la société SOGEA EST BTP (anciennement Tradilor) de LAXOU et autorise Madame le Maire à signer l'avenant à intervenir.

N°19-2020 : REMBOURSEMENT FRAIS ACCESSOIRES REPAS DES ANCIENS 2019 :

Pour l'organisation du repas des Anciens du Samedi 14 Décembre 2019 et notamment pour la décoration des tables, la Commune a fait appel à la SARL PartyLite (représentante Madame STREIBEL France de LES MAZURES). Il convient de rembourser à cette personne, le coût d'achat des lampions et bougies s'élevant à 79,30 €, avancé par elle-même.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le remboursement de ces frais.

N°20-2020 : REMBOURSEMENT CONCESSION CIMETIERE :

Madame le Maire expose à l'assemblée le courrier reçu de Monsieur SCHROEDER Richard, ayant demandé une concession au columbarium en 2001 pour 50 ans. Depuis cette personne a pris d'autres dispositions (incinération), a décidé d'abandonner la concession et souhaite être remboursée de la durée restant à courir.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de rembourser à M. SCHROEDER Richard la somme de 33,07 € (53,35 € X 31/50^{ème}).

N°21-2020 : TARIFS ET AIDES ACCORDEES (modification) :

Par délibération n° 2015.02 du 11 Février 2015, le Conseil Municipal, entre autre, a décidé d'octroyer : « A l'occasion des fêtes de Noël un bon d'achat de 50 € par enfant (jusque 18 ans inclus) sera attribué aux enfants des agents de la Commune. Un colis et repas sera également offert aux employés à cette occasion ». Or depuis 2016, pour le bon d'achat de 50 € (enfants des agents de la Commune) et le colis (employés), les bénéficiaires reçoivent une carte cadeaux d'une valeur respective de 50 € et de 90 € à dépenser dans les magasins CARREFOUR. Afin de régler la facture 2019, il convient de modifier la décision du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reformuler l'aide accordée :

A l'occasion des fêtes de Noël, les enfants du personnel communal (limite d'âge 18 ans inclus) bénéficieront d'une carte cadeaux d'une valeur de 50 € ; les membres du personnel communal bénéficieront d'une carte cadeaux d'une valeur de 90 €. Ces cartes cadeaux seront délivrées par l'enseigne CARREFOUR. Un repas sera également organisé et offert à l'ensemble du personnel communal.

N°22-2020 : LOCATION LOGEMENT :

Afin d'accueillir sur la Commune un professionnel libéral en kinésithérapie pour accompagner la personne actuellement en place, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de louer un local privé sis 17 Rue des Hayettes 08500 LES MAZURES, d'une superficie de 80 m², à compter du 1^{er} Mars 2020 pour une durée de 12 mois. Le tarif de location est de 580 €. Madame le Maire est autorisé à signer le bail à intervenir.

N°23-2020 : VENTE PARCELLE COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES ET PLATEAU D'ARDENNE :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de céder à la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne, la parcelle cadastrée C 1711 Zone Artisanale Bellevue lieudit « Les Rièzes » d'une contenance de 35 a et 06 ca pour la somme de 10 € symbolique afin de faciliter l'implantation d'entreprise sur cette zone.

Le service des Domaines a déjà été sollicité lors d'une précédente vente en 2016, conformément à la réglementation.

Madame le Maire est autorisée à signer tout document nécessaire à cette transaction.

N°24-2020 : PARTENARIAT COLLEGE GEORGES SAND :

Dans le cadre du partenariat avec le collège Georges SAND de REVIN, sur le devoir de mémoire du Judenlager, les élèves de la classe de Mme LAMBERT Amélie ont travaillé sur l'élaboration d'un livret sur le Judenlager et sollicite de la Commune le financement de l'impression s'élevant 800 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la prise en charge de l'impression du livret à hauteur de 800 € auprès de l'imprimerie SOPAIC de CHARLEVILLE-MEZIERES.

N° 25-2020 : CESSION TERRAIN PRIVE DE LA COMMUNE :

Suite à la construction de leur habitation sise 24 Rue des Roses, Monsieur MARY Jonathan et Madame DEFLORENNE Nathaëlle sollicitent l'accord du Conseil Municipal pour la pose d'un portail sur du terrain privé de la Commune pour accéder à leur propriété. La Commission des travaux s'est réunie sur place en présence des demandeurs et propose aux élus d'autoriser la pose du portail sur le terrain communal après avoir défini les limites publiques/privées à valider par le Conseil Municipal et aux conditions expresses que le bornage nécessaire à la future cession ainsi que les frais de division et de notaires soient exclusivement à la charge des demandeurs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces propositions et autorise Madame le Maire à entreprendre les démarches nécessaires.

Communications diverses :

- Madame le Maire fait part à l'assemblée de l'avis favorable émis par les services de l'Etat sur le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la Commune. L'enquête publique se déroulera ces prochains mois.

- S'agissant de la dernière réunion du Conseil Municipal de ce mandat, Madame le Maire tient personnellement à remercier son équipe pour le travail accompli et mettre également à l'honneur les élus qui ont décidé de ne pas se représenter : Mme Anne HUMIECKI, MM PAPILLIER Bernard, BONILLO Jean-Pierre, BRIOUX Thierry, DIDIER Benoît et GONCALVES Philippe.

- Le scrutin des élections municipales aura lieu les Dimanche 15 et 22 Mars 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 10.